

Service d'ordre : l'armée n'est pas bonne à tout faire

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1379

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'armée n'est pas bonne à tout faire

Comment assurer la sécurité des organisations internationales et des missions diplomatiques? Armée, police fédérale ou police spéciale?

LE CONSEIL FÉDÉRAL n'a pas hésité: à la demande des cantons de Berne et Genève, des troupes se voient confier la garde des missions diplomatiques et des organisations internationales dans ces deux villes. Réaction excessive ou prudence justifiée?

En droit, il n'y a rien à redire. De par la Constitution, la Confédération est en charge de la sécurité et de l'ordre à l'intérieur. Dès lors que des cantons déclarent ne pas être en mesure d'accomplir cette mission, elle ne peut se dérober. En l'espèce, il y va de ses engagements internationaux. D'ailleurs l'ONU a exprimé sa satisfaction. Aux Genevois qui réagissent à la présence de l'armée comme le taureau à la vue de la muleta, il faut rappeler qu'abriter le siège d'organisations internationales oblige.

On peut discuter de la méthode. La mise sur pied de l'armée ne confère-t-elle pas un caractère inutilement dra-

matique à une situation de tension potentielle? La question est légitime mais académique. Car si les forces de l'ordre locales ne suffisent pas à la tâche, la Confédération n'a d'autre recours que l'armée.

Échec des polices fédérales

En effet, les deux tentatives de créer un corps fédéral spécialisé ont échoué. En 1970, la *police mobile intercantonale*, un corps de 600 hommes mis à disposition du Conseil fédéral par les cantons, n'a pu voir le jour. Un référendum genevois a empêché le canton d'adhérer au concordat, alors même que Genève en était l'initiatrice. En 1978, la gauche et la droite fédéraliste mettent en échec le projet de *police fédérale de sécurité* par voie référendaire. Dans les deux cas, la mission de maintien de l'ordre impartie à ces corps de

police a fait craindre pour les libertés publiques.

Reste que l'engagement de l'armée de milice sur le terrain de la sécurité intérieure se révèle problématique. Ni la formation reçue ni les équipements ne paraissent adéquats. Pas plus que la répartition des tâches entre policiers et militaires – les premiers au front, les seconds dans un rôle de gardiens passifs –, dans un contexte de violences imprévisibles.

À tâche particulière, réponse adaptée. À la suite des actions terroristes des années 70, les aéroports se sont dotés d'une police spéciale. Pourquoi ne pas répondre de la même manière au besoin de protection des missions diplomatiques et des organisations internationales? Le problème ne concerne que Berne et Genève; il ne justifie donc pas la création d'un corps fédéral, ni une mission qui déborde le cadre strict de la protection. *jd*

NIVEAUX DE FORMATION EN SUISSE

Du Léman à la Limmat

LES DIFFÉRENCES DE niveaux de formation entre Romands et Alémaniques sont assez connues. Elles sont confirmées une fois de plus par l'étude sur le capital humain de l'Office fédéral de la statistique, datant de 1998. Tout d'abord, les Alémaniques sont plus nombreux que les Romands (82% contre 77%) à posséder une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire. Ajoutons que 53% des Alémaniques ont suivi une formation professionnelle (apprentissage, en majorité); ce chiffre tombe à 46% en Suisse romande.

Ces résultats se comprennent très bien si l'on analyse la différence dans la structure économique des deux régions. Nos compatriotes d'Outre-Sarine ont une industrie importante, grosse consommatrice d'apprentissage traditionnel. Le monde de l'industrie permet sans doute aussi d'intégrer davantage de personnes de talent et de

qualification modeste, alors qu'en Suisse romande, le CFC d'employé de banque ou d'employé de commerce constitue la voie royale et que les métiers manuels sont moins valorisés. La différence est encore plus marquante pour ce que les statisticiens appellent les formations professionnelles non universitaires, par exemple les écoles techniques. Celles-ci sont fréquentées par 14% des Alémaniques contre 10% des Romands.

La situation s'inverse pour les diplômes universitaires: 13% des Romands de 25 à 64 ans ont un diplôme d'une grande école contre seulement 9% des Alémaniques. Une comparaison par canton permet toutefois de nuancer ce constat. On trouve le nombre moyen le plus élevé d'années de formation post-obligatoire dans les cantons de Genève, Zurich, Bâle et Vaud. Il existe un effet ville: les citadins suivent des formations plus longues. Comme toujours en Suisse, la

réalité ne se réduit pas à des oppositions entre régions linguistiques, même s'il existe une valorisation plus importante du modèle de formation universitaire dans les cantons romands. L'économie très tertiaisée des bords du Léman (banque, assurances, hautes écoles, multinationales...) est évidemment une très forte dévoreuse d'universitaires. *jd*

Médias

LE NUMÉRO DE janvier de *NZZ Folio*, consacré au commerce du sexe, (DP 1376) a eu des conséquences très désagréables pour deux des entrepreneurs cités. Victimes d'une dénonciation ils ont été mis en examen. Ils supposent être victimes de jaloux, selon le *Blick*. *cfp*